

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2014

Présents : Mmes Bellier M.O., Berthe M., Hanosset M., Lavallard O., et Leber N.
Mrs Dovergne A., Mazurier T., et Mr Damay D.

Absents : Mme Lottin L., Mrs Duponchelle E., et Senée F

Secrétaire de séance : Mme Corinne Morage.

Approbation de la réunion de Conseil Municipal du 01 octobre 2014.

I Cérémonie du 11 Novembre

Pour célébrer le 11 Novembre, une exposition sera installée dans l'école de Demuin le dimanche et le mardi de 10h à 17h, différents objets de collection, mannequins en habits d'époques, armes, photos...seront exposés sous vitrine. Un article sera rédigé dans le Courrier Picard.

Les enfants participeront à cette journée commémorative en partageant leurs travaux réalisés durant le temps scolaire et de manière ludique en répondant à un questionnaire. Un tirage au sort sera effectué et des livres seront offerts par le Comité des fêtes.

La célébration du 11 Novembre aura lieu le mardi à 11h45, aux monuments aux morts, suivi du verre de l'amitié.

II Commission des fêtes

Mme Berthe nous informe qu'elle a obtenu les différentes dates d'assemblée générale des associations pour établir le calendrier des manifestations.

La salle des fêtes étant réservée au comité des fêtes sur le weekend du 20 et 21 décembre pour le spectacle de Noël, Mme Berthe propose de profiter de cette mise à disposition pour organiser un marché de Noël le dimanche 21 décembre de 10h à 17h. Une dizaine d'exposants disposeraient gratuitement d'un stand d'exposition, et dans un esprit de convivialité, un « coin bistrot » serait installé.

III Urbanisme

Conformément à la loi, les communes doivent s'organiser en matière d'urbanisme. La CCALM propose le recrutement de M. Champion au 01^{er} Janvier 2015 au prix de 1100 € brut avec répercussion sur les communes favorables (soit 19 sur 23).

M Champion s'engage à instruire les dossiers et à former les élus dans le domaine de l'urbanisme. Ce sont les communes qui enverront les dossiers à traiter.

IV Devis pour l'éclairage

Concernant le besoin en éclairage public et en concertation avec M. Damay, une étude de faisabilité a été réalisée par la FDE. 11 points lumineux seraient à installer :

- 4 en haut du cimetière
- 1 rue des Tilleuls
- 1 à l'église
- 2 ruelle de la Place
- 1 devant M. Fossé
- 2 rue de Castel

La FDE se charge de contacter des entreprises pour établir un devis, et une première estimation sera communiquée à la commune avant le mois de février pour permettre d'établir le budget.

V Questions diverses

- La réunion pour le CCAS aura lieu le 17 novembre à 18h30
- L'achat d'un ordinateur est devenu nécessaire pour l'installation des programmes de comptabilité. M Duponchelle s'est chargé de comparer les prix des ordinateurs actuellement sur le marché et a retenu l'offre du fournisseur Top Office. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M Duponchelle pour l'achat d'un ordinateur pour un montant de 1018.96 € TTC.

Délibération N° 1- 05112014- 80237

- En partenariat avec Somme Numérique, et avec le vote de la CCALM qui nous est favorable, la commune pourra bénéficier du très haut débit en 2015.
- TAP

Un premier avis de paiement pour les rythmes scolaires a été établi à raison de 90 €/enfant pour 49 élèves. La somme totale s'élève à 4411 € et un premier acompte d'1/3, soit 1470 €, va être distribué à la commune.

Mme Leber dresse un bilan positif des TAP (106 enfants) et des ALSH (30 enfants représentant toutes les communes du RPI).

Il y aura 2 nouveaux prestataires de services sur la deuxième période : Association Fitness (zumba) et Boxe Française

Mme Leber présente le pré projet de M. Binet, maire de Domart Sur La Luce sur la construction d'un îlot communal. L'avantage pour le RPI serait de disposer d'un espace fermé avec une circulation du bus sécurisée, une cantine aux normes, une salle pour les activités périscolaires et pour les TAP.

Ce pré projet a été évalué par le maître d'œuvre M Dubois Laurent, à hauteur de 510000 € HT et pourrait être supporté par l'ensemble des communes du RPI. Les locaux seraient donc mis à la disposition des enfants du RPI. Le conseil exprime un avis favorable sur cette proposition en émettant une réserve sur l'utilité d'une salle TAP, et dans l'attente de renseignements complémentaires notamment financiers.

- Un radar pédagogique va être installé pendant une semaine courant janvier 2015.
- Un courrier à l'attention de M. Bouillot a été rédigé par M Dovergne concernant l'expertise qui va être réalisé par la CCALM et pour demander de déposer les permis de construire.

La séance est close à 22h35 et comporte 1 délibération.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME

A.Dovergne

M Hanosset

MO Bellier

M Berthe

O. Lavallard

N. Leber

T. Mazurier

D. Damay